

PLAN D'ACTION
MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS ADOPTÉES LE 13 MAI 2017
Mise à jour – décembre 2017

Proposition 1 - Changement de nom

■ Accompli
 ■ En évolution
 ■ À faire

Tâches à accomplir	État	Échéancier
Le nouveau nom a graduellement été introduit dans les communications de l'organisme dès le 15 mai 2017.	En évolution	
Un inventaire exhaustif de tous les endroits où le nom Société franco-manitobaine apparaît a été produit (exemple : signalisation extérieure et intérieure, site web, papeterie, logo...).	Accompli	Été 2017
Certains changements se font facilement, d'autres nécessitent des ressources (ex : logo, signalisation extérieure, plaque à la réception, signalisation sur les murs de vitre, nouveaux articles promo...). Des devis sont soumis pour les changements les plus coûteux (par exemple, signalisation extérieur).	En évolution	
Le nom est légalement changé à compter du 5 octobre 2017.	Accompli	

Proposition 2 - Vision, mission, valeurs, rôles et responsabilités

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Relève de l'exercice de planification stratégique qu'aura à entreprendre le nouveau conseil d'administration.	En évolution	janv/fév 2018
Le conseil d'administration a approuvé l'embauche d'un consultant pour procéder à l'exercice de planification stratégique dès janvier 2018.	Accompli	déc-17

Proposition 3 - Membres

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Les nouvelles catégories de membre ont été appliquées pour la composition du nouveau CA, pour le Forum de la francophonie manitobaine et pour le droit de vote à l'AGA 2017.	Accompli	mai-17
Le CA a établi les cotisations pour chacune des catégories de membres et elles sont comme suit : o Membres individuels = 10 \$ (adulte) 5 \$ (étudiant) o Membres institutionnels = 100 \$ o Membres organisationnels de clientèles spécifiques = 50 \$ o Membres organisationnels sectoriels = 50 \$ o Associatif = gratuite (observateur sans droit de vote)	Accompli	mai-17
Le CA a communiqué par lettre, le 29 juin 2017, avec la Corporation catholique de la santé du Manitoba, la Commission scolaire franco-manitobaine et l'Université de Saint-Boniface afin de les inviter à soumettre à la SFM le nom de leur représentant ou représentante qui siègera à titre de membre institutionnel.	Accompli	30-juin-17

Proposition 3 - Membres (suite)

■ Accompli
 ■ En évolution
 ■ À faire

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le CA a communiqué par lettre, le 29 juin 2017, avec les organismes identifiés comme membres organisationnels de clientèle spécifique (voir le Règlement administratif - article 6.3) pour les inviter à soumettre à la SFM le nom de leur représentant ou représentante. Tel que spécifié au point 9.1c du Règlement administratif, les organismes mentionnés qui desservent chacune des clientèles identifiés au point 6.3 assureront la coordination afin de désigner un représentant ou une représentante en concertation avec les autres organismes de cette clientèle.	Accompli	30-juin-17
Le CA communiquera avec le réseau des organismes pour les inviter au Forum de la francophonie manitobaine le 26 septembre 2017. Chaque organisme, avec conseil d'administration, qui figure dans l'Annuaire des services en français recevra l'invitation au Forum. Exceptionnellement en 2017, ce Forum de la francophonie manitobaine servira uniquement à l'élection des membres organisationnels sectoriels.	Accompli	30-juin-17
Le Forum a eu lieu le mardi 26 septembre 2017. Trois (3) secteurs avaient réussi à se mobiliser et à élire leur représentant. Le 4e secteur avait un représentant mais aucun président de conseil d'administration sur place pour officialiser sa nomination. Le tout s'est réglé dans les jours suivants le Forum. Les 3 autres secteurs ont été relancés au lendemain du Forum et par le 11 octobre 2017, tous les postes sectoriels avaient été comblés.	Accompli	26-sept-17

Proposition 4 - Composition du CA

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le CA mettra sur pied un comité de gouvernance transitoire chargé des mises en candidature.	Accompli	fin juin 2017
L'appel sera lancé pour la soumission de candidatures des 4 membres individuels à élire à l'AGA, dont la présidence et la vice-présidence.	Accompli	été 2017
Conformément au Règlement administratif, l'appel officiel sera annoncé dans La Liberté du 9 août 2017. Les candidatures pour les quatre (4) postes en élection seront reçues jusqu'au 14 septembre 2017 et publiées dans l'édition du 20 septembre 2017 de La Liberté. Toute personne dont le nom ne figure pas sur cette liste remise au conseil d'administration par le comité et qui désire se porter candidate à l'un des postes au conseil d'administration, remet sa candidature appuyée de la signature de dix (10) membres en règle de la SFM au président du comité au moins 10 jours avant la date de l'assemblée générale annuelle. En 2017, cette date est fixée au 2 octobre 2017.	Accompli	02-oct-17

Proposition 5 - Comités permanents

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Les comités permanents nécessitent l'élection du nouveau CA avant d'être formés. Cette responsabilité reviendra donc au nouveau CA. Un comité de gouvernance transitoire chargé des mises en candidatures a été formé... son mandat transitoire est terminé. Le CE a été nommé le 19 octobre 2017.	Accompli	oct-17
Les autres comités seront nommés à la réunion de décembre 2017.	En évolution	déc-17

Proposition 6 - Forum de la francophonie manitobaine

■ Accompli ■ En évolution ■ À faire

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le premier Forum de la francophonie manitobaine aura lieu le 26 septembre 2017. (voir proposition 3)	Accompli	26-sept-17
Le Forum sera ouvert à tous les membres.	Accompli	26-sept-17
Il est à noter que dès 2018, le Forum de la francophonie manitobaine respectera entièrement son mandat, tel que prévu au point 8.1b du Règlement administratif de la SFM. Plus précisément, en plus de servir à l'élection des membres organisationnels sectoriels, le Forum permettra aux membres institutionnels, aux membres organisationnels de clientèles spécifiques et aux membres organisationnels sectoriels de faire circuler un rapport écrit faisant part de leurs efforts et contributions à la réalisation du plan stratégique de la francophonie manitobaine en vigueur. Ils feront aussi part à l'assemblée des points saillants de leur rapport et répondront aux questions des participants. Ces rapports annuels seront mis à la disposition des membres en règle quatorze (14) jours avant la date du Forum de la francophonie manitobaine. Le format papier sera disponible aux bureaux de la SFM. La version numérique sera envoyée par courriel à tout membre en règle qui en fera la demande.	À faire	fin sept 2018

Proposition 7 - Direction général

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le changement de titre a été effectué dès la clôture de l'AGE du 13 mai 2017.	Accompli	13-mai-17
Les changements au rôle de la direction générale seront en vigueur dès l'élection du nouveau CA.	Accompli	12-oct-17

Proposition 8 - Évaluation 2022

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le temps venu, le CA verra à l'évaluation officielle du fonctionnement des nouvelles structures politiques et administratives adoptées à l'AGE du 13 mai 2017.	À faire	AGA 2022

Proposition 9 - Statut juridique

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le nouveau Règlement administratif de la SFM a été remis à un juriste pour apporter les modifications requises aux statuts constitutifs de la SFM afin qu'ils soient conformes à la Loi sur les Corporations du Manitoba et qu'ils correspondent à la vision, à la mission, aux rôles et aux responsabilités adoptés à l'AGE du 13 mai 2017.	Accompli	mai-17

Proposition 10 - Statut de bienfaisance de la SFM

■ Accompli
 ■ En évolution
 ■ À faire

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le certificat de modification du nom et des statuts de la SFM a été soumis par le juriste de l'organisme à la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada le 22 novembre 2017.	Accompli	nov-17

Proposition 11 - Rehausser la visibilité de la SFM

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Cette question est d'ordre opérationnel et les priorités à accorder à la visibilité de l'organisme seront tenues en compte lors de l'exercice de planification stratégique qu'entreprendra le nouveau CA. Toute la question de visibilité de l'organisme devra comprendre un exercice de « branding » ou « re-branding » de la SFM.	En évolution	janv/fév 2018

Proposition 12 - Rassembler l'ensemble de la francophonie manitobaine

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le premier rassemblement doit avoir lieu en 2020. Cette responsabilité reviendra au nouveau CA.	À faire	2020

Proposition 13 - Une présence continue de la SFM en milieu rural

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
La présence continue de la SFM au rural sera tenue en compte lors de l'exercice de planification stratégique qu'entreprendra le nouveau CA.	En évolution	janv/fév 2018
Le logo du Réseau communautaire sera revu dans l'exercice de visibilité et de « branding » de la SFM	À faire	

Proposition 14 - L'Accueil francophone

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le CA, sous la présidence de Mme Blay, a embauché la firme d'expert-conseil PRA Inc. qui a évalué, tel qu'adopté le 13 mai 2017, les programmes et services de l'Accueil francophone et son éventuelle incorporation. La consultante (Mme Brigitte Bouchard-Morris) a été guidée par un comité consultatif mis sur pied par le CA. Les membres du comité consultatif étaient Jacqueline Blay, Présidente de la SFM, Wilgis Agossa, Adjoint exécutif et responsable des communications, Accueil francophone, Ibrahim Diallo, Professeur, Université de Saint-Boniface, Jacob Atangana-Abé, Professeur, Université de Saint-Boniface, Maryvonne Alarie, anciennement Directrice de l'École Taché, à la retraite, Gérald Clément, GLC Consulting & Services.	Accompli	22-sept-17
Le rapport a été soumis le 22 septembre 2017 et sera remis au CA actuel. Les démarches pour l'incorporation de l'Accueil francophone ont été entamées.	En évolution	nov-17

Proposition 15 - Infojustice Manitoba

Accompli En évolution À faire

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Des discussions préliminaires ont eu lieu entre la directrice d'Infojustice et l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM). Une rencontre aura lieu entre la SFM et l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) pour discuter de la proposition adoptée le 13 mai 2017 concernant Infojustice.	En évolution	2018

Proposition 16 - La gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Ltée

Tâches à accomplir	Status	Échéancier
Le 13 mai 2017, les membres ont adopté la mise sur pied d'un comité pour étudier spécifiquement la structure de gouvernance et de propriété des actions de Presse-Ouest Ltée. Les membres de ce comité sont Rénaud Rémillard, Christian Monnin*, Mona Dupuis, Paul Prenovault et Jean-Marc Ruest ainsi qu'un professionnel indépendant de la presse écrite à être identifié par le comité. Ce comité a été mandaté à faire un rapport au nouveau conseil d'administration de la SFM à l'automne 2017. (*Christian Monnin se retire du comité et son remplaçant sera nommé par les membres du comité.)	Accompli	Automne 2017
En juin 2017, une lettre de la part du CA, sous la présidence de Mme Blay, a été envoyée aux membres de ce comité pour leur rappeler du mandat et de l'échéancier. Le sous-comité s'est rencontré au mois de novembre.	Accompli	Automne 2017
Une rencontre aura lieu entre des représentants et représentantes du sous-comité et des représentants et représentantes de la SFM au mois de décembre 2017.	En évolution	déc-17